



# Conférence Episcopale Nationale du Cameroun National Episcopal Conference of Cameroon

B.P. 1963 Tél.: (237) 222 31 15 92 / 222 31 49 10 Fax: (237) 22 31 49 15 E-mail: [cenc20042003@yahoo.ca](mailto:cenc20042003@yahoo.ca)  
Yaoundé – Cameroun

*Le Président*

## **ELECTION PRESIDENTIELLE DU 07 OCTOBRE 2018**

Mission d'Observation Électorale Chrétienne de la  
Conférence Épiscopale Nationale du Cameroun (CENC)

-----

### **DECLARATION PRELIMINAIRE**

- I. La Conférence Épiscopale Nationale du Cameroun a rendu publique le 24 août 2018 une lettre Pastorale dans laquelle elle appelait à des élections apaisées, libres et transparentes dans le respect du droit de participation et l'expression de la volonté du peuple.
- II. Les Evêques ont rappelé la mission d'accompagnement du processus électoral dévolue à la Commission Episcopale « Justice et Paix » qui se décline notamment dans l'observation chrétienne des élections (OCE).
- III. Suite au décret du 09 juillet 2018, convoquant le corps électoral en vue de l'élection présidentielle le 07 octobre 2018, la CENC à travers le réseau « Justice et Paix » a déployé 231 observateurs accrédités dans 56 départements sur les 58 que compte le Cameroun.
- IV. Cependant, 42 de ces observateurs ressortissants des 02 Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest n'ont pas pu être déployés le jour du scrutin pour des raisons de sécurité.
- V. En attendant un rapport élaboré conformément à l'observation des différentes étapes du processus électoral couvertes par les observateurs chrétiens, la CENC tient à rendre publique à travers la présente déclaration préliminaire ses impressions sur le déroulement du scrutin du 07 octobre 2018.

#### **Observations générales**

- VI. Avant tout, les Évêques ont une pensée pour nombre de compatriotes des Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest qui auraient bien voulu prendre part au choix du futur Président de la République, mais qui sont restés terrés chez eux à cause de l'insécurité. Pour les mêmes raisons d'autres ont été obligés de se

déplacer vers des localités plus calmes. Nous regrettons que des dispositions n'aient pas été prises pour assurer leur participation au scrutin par la création des bureaux de vote spéciaux ; nous pensons notamment à des localités comme MBANGA et tant d'autres qui ont accueilli un nombre important des populations déplacées.

- VII. L'ouverture et la fermeture des bureaux de vote s'est généralement faite dans le respect des dispositions du décret de convocation du corps électoral, c'est-à-dire à 08 heures et 18 heures.
- VIII. Les électeurs se sont rendus dans les différents bureaux de vote dès l'ouverture, toutefois faute d'éléments de mesures pouvant déterminer avec exactitude le pourcentage de participation, nos observateurs présents ont constaté des taux de participation variables d'un bureau à l'autre et qui oscillaient entre 40 et 65 pour cent.
- IX. Cette situation peut s'expliquer par la constitution du fichier électoral qui présentait des doublons dans certains bureaux ou encore la délocalisation d'autres bureaux. Par conséquent, certains électeurs n'ont pas pu accomplir leur devoir citoyen.
- X. Conformément aux dispositions du code électoral, la présence des forces de défense et la police était effective dans la plupart des cas, toutefois, dans certains bureaux de vote de la ville de Sangmélina ce sont des comités de vigilance qui étaient en place, faisant parfois du zèle en refusant l'accès des bureaux de vote à nos observateurs.
- XI. Les représentants des candidats dans les commissions locales de vote dépassaient difficilement le nombre de 04 alors que 08 candidats à l'élection étaient en lice.
- XII. Le matériel de vote était généralement disponible et en quantité suffisante, toutefois dans certaines localités notamment dans le bureau de vote de SOUMOU par MAKARI l'absence de liste d'électeurs a fait retarder le début des opérations de vote jusqu'à 9h 55 minutes.

### Observations particulières

Certains manquements flagrants aux dispositions du code électoral qui que parcellaires ont été relayés et méritent d'être soulignés.

Il s'agit de :

XIII.

- Dans le bureau de vote de PALA (Maroua 1), un de nos observateurs a été victime d'une tentative de corruption afin qu'il se retire du bureau de vote.
- L'entrée des observateurs dans les bureaux de vote a été prohibée à Sangmélina bureau de vote de l'Ecole primaire AKON 7<sup>e</sup> rue.

Les membres des comités de vigilance postés à l'entrée de ce bureau ont veillé au respect de cette interdiction.

- Malgré la promesse verbale du président d'ELECAM au corps diplomatique de délocaliser les bureaux de vote prévus dans les casernes, les commissariats de police et les chefferies traditionnelles, deux (02) bureaux de vote ont été installés à la chefferie de NKOLO 2 dans le département de la MEFOU AFAMBA.
- A EKALI II dans le département de la MEFOU et AFAMBA, les noms des personnes physiquement absentes ont été cochés comme ayant voté. De même dans l'arrondissement de Yaoundé 6 à l'Ecole privée Catholique de Melen 9 bureau A, une électricienne dont les coordonnées sont disponibles a trouvé que son nom porte la signature d'une autre personne ayant voté à sa place.
- A Yaoundé 6 dans le bureau de vote A de l'école l'Embryon, plusieurs noms de personnes décédées figuraient sur les listes électorales. A l'Ecole publique d'Efoulan les noms de certains électeurs apparaissent plusieurs fois sur la même liste du bureau de vote.
- Dans certains bureaux de vote, notamment à l'école annexe D POUMPOUMRE de Garoua les cartes d'électeurs non retirées n'ont pas été mises à la disposition des titulaires par le président de bureau de vote.
- Par ailleurs, dans certains bureaux de vote, le dépouillement a commencé plus tôt que l'heure prévue, en violation du décret de convocation du corps électoral. Il s'agit notamment des bureaux de vote de : CREMA 9h 40, SOUSSALATOU 10h16, et KARTOUA Mosquée B 16h situés respectivement dans les départements du LOGONE et CHARI et du MAYO DANAY,

### **Conclusion et recommandations**

L'élection présidentielle du 07 octobre 2018 s'est déroulée dans un environnement social et sécuritaire jamais vécu auparavant. Nous reconnaissons les efforts fournis par ELECAM et le MINAT qui se sont montrés ouverts aux propositions de la société civile et des partis politiques à travers le cadre de concertation réunissant les acteurs du processus électoral sous la houlette de l'Union Européenne.

Toutefois, on peut s'étonner qu'une mesure aussi importante et salutaire telle que la délocalisation des bureaux n'a pas fait l'objet d'une notification écrite aux différents démembrements pour un suivi conséquent.

Il est aussi regrettable que le MINAT ait décidé unilatéralement de réduire le nombre d'observateurs chrétiens passant de 347 demandes à 231 accréditations.

Sur la base de ce qui précède,

Les Evêques constatent que dans l'ensemble, les élections se sont déroulées dans le calme.

Nous exhortons par ailleurs les responsables en charge de l'organisation des élections (ELECAM et MINAT) à tenir compte des manquements et entorses observés pour un bon déroulement des élections sans irrégularités dans l'avenir.

Au Conseil Constitutionnel, les Evêques en appellent au sens élevé de responsabilité en vue de traduire et de respecter le choix du peuple camerounais, tel que librement exprimé dans les urnes.

Aux partis politiques et aux candidats, nous rappelons que : « *En cas de victoire, ne cherchez aucunement à provoquer ou à humilier vos adversaires. En cas d'échec, sachez reconnaître votre défaite et féliciter le vainqueur ou les vainqueurs.* » Cf Lettre Pastorale du 24 août 2018 sur les élections en 2018 et 2019 au Cameroun N° 11. Nous exhortons tous les acteurs à recourir aux voies légales en cas de contestations éventuelles.

Au peuple camerounais, « *la défaite ne doit pas donner lieu à des actes de violence, de pillage et de vandalisme* » Cf op cit.

La paix dans notre pays est un don précieux qui nous vient de Dieu. Nous devons tous la préserver dans toutes les circonstances de la vie ensemble.

Fait à Yaoundé, le 09 octobre 2018

Pour les Evêques du Cameroun

*Samuel Kleda*



† Mgr Samuel KLEDA  
Président de la CENC